

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de novembre deux mille onze (7 novembre 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Lecture du discours du maire

4. Correspondance

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Novembre 2011

8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 269-94 de manière à augmenter le fonds de roulement

9. Adoption du règlement 412-2011 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

10. Dépôt de la liste des taxes impayées

11. Seconde modification de la résolution 2010-11-379 – Reddition de comptes TECQ 2005-2009

12. Autorisation de versement de subventions pour les installations septiques – ajouts

13. Renouvellement de l'entente de la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

14. Conseil régional de l'environnement Mauricie – nomination d'un représentant et participation à l'assemblée d'information

15. Place aux Jeunes de la MRC de Maskinongé – demande de financement

16. Demande pour une année sabbatique – Mathieu Ouellette, pompier

17. Demande pour une année sabbatique – Pierre-Paul Gélinas, pompier

18. Vente du camion Inter SS 1987

19. Octroi de contrat – déneigement de la rue Lambert

20. Embauche des chauffeurs – Déneigement, saison 2011-2012

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

21. Combeq – Autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 22. Demande de dérogation mineure – Johanne Richard
 23. Demande de dérogation mineure – Nathalie Simard et Daniel Vallée
 24. Société d'histoire de Saint-Étienne – Demande pour possession des photos prises lors du 150e
 25. Octroi du contrat - entretien des patinoires au Parc des Grès
 26. Octroi de contrat – entretien de la piste de ski de fond
 27. Demande du comité culturel du Service des loisirs – Récurrence de la subvention accordée par la MRC de Maskinongé
 28. Vente de la Base de Plein Air – aucune soumission reçue
 29. Varia
 - 29.1 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout
 - 29.2 Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
 - 29.3 Infoteck - Banque de temps pour soutien technique
 - 29.4 Appel de candidature – Chauffeurs occasionnels pour les opérations de déneigement – Banque de candidats
 - 29.5 Avis de motion – Modification du règlement 409-2011 concernant les limites de vitesse
- Période de questions
30. Levée de l'assemblée

2011-11-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées aux comptes de grand livre des Affectations de surplus, item 6 de la séance ordinaire du 3 octobre 2011, comme suit :

Affectations de surplus :

Description	De Compte G/L	À Compte G/L	Montant
Manque à gagner sur remplacement de la remorque vs assurance	59.110.00.000	23.710.00.000	1 787 \$
Signalisation	59.110.00.000	03.510.10.000	2 954 \$

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

Réfection toiture puits # 4 Bellemare	59.110.00.000	03.510.00.000	4 139 \$
---------------------------------------	---------------	---------------	----------

2011-11-331

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 et celui de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011 soient et sont adoptés avec les modifications spécifiées ci-haut au procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Lecture du discours du maire



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : (819) 535-3113
Télécopieur : (819) 535-1246

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, messieurs,
Membres du conseil,
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

En tant que maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du *Code municipal*, ce rapport traite des éléments suivants :

- les derniers états financiers et le dernier rapport des vérificateurs;
- les réalisations de 2011
- les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours
- les orientations générales du budget 2012 et du plan triennal 2012-2013-2014.

De plus, en vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire d'une municipalité où un règlement sur la rémunération des élus est en vigueur, doit faire état dans son rapport annuel de la rémunération et des allocations de dépenses versées aux membres du conseil par la municipalité, un organisme mandataire de celle-ci ou un organisme supramunicipal.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que les contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1.1 Les derniers états financiers

En 2010, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 239 861 \$. Au 31 décembre 2010, l'avoir des contribuables se chiffrait à 9 399 206 \$ ainsi réparti :

⇒ un surplus accumulé non affecté de 837 072 \$

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

- ⇒ un surplus accumulé affecté à l'Égout de 103 284 \$
- ⇒ des fonds réservés de 315 904 \$
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 10 075 961 \$
- ⇒ des montants à pourvoir de (1 717 \$)
- ⇒ financement des investissements en cours pour (1 931 298 \$).

Au 31 décembre 2010, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 5 079 430 \$, par rapport à une richesse foncière 2010 (rôle déposé le 15 septembre 2010) de 212 331 000 \$ représentant ainsi un ratio de 2.39 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité, la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 934 129 \$, nous obtenons ainsi, un endettement total net à long terme de 7 013 559 \$ au 31 décembre 2010. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2010 représente un ratio de 3.30 %.

1.2 Le rapport des vérificateurs 2010

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2010 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2. LES RÉALISATIONS 2011

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2011 :

- ❖ mise à jour des archives municipales (déclassement et mise à niveau)
- ❖ compléter le plan d'intervention sur les infrastructures
- ❖ compléter les routes de rinçage du réseau de distribution d'eau potable et la vérification des bornes d'incendie
- ❖ nettoyage de tous les puisards
- ❖ finaliser les trois (3) développements domiciliaires (prolongement des rues François-Chrétien (phase III) et des Seigneurs (phase IV) et Place du Moulin
- ❖ réfection de l'avenue Ringuette (traitement de surface)
- ❖ réfection de la rue Paquette
- ❖ réfection sur la rue Biron
- ❖ réfection de la rue Fortier
- ❖ réfection des toitures des bâtiments de service des puits d'eau potable
- ❖ réfection système pluvial rue de la Terrasse
- ❖ réfection système pluvial rue des Seigneurs
- ❖ achat de pompe – Station d'égout des Gouverneurs et étangs aérés
- ❖ vérification des crépines des puits d'eau potable et de leur capacité
- ❖ mandat à la firme Genivar pour l'étude sur la capacité et l'efficacité du traitement des étangs aérés.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

L'analyse des revenus et des dépenses relativement aux activités financières pour l'année 2011 nous permet d'anticiper un surplus significatif. La municipalité administre un budget de plus de 4,1 millions de dollars, un surplus permet ainsi d'accumuler les sommes nécessaires au financement de certaines immobilisations (infrastructures, etc...) sans utiliser la dette à long terme.

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

Au 31 décembre 2010, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 5 079 430 \$. Compte tenu des paiements effectués pour abaisser cette dette au cours de l'exercice, le solde au 31 décembre 2011 devrait se chiffrer à 4 761 746 \$. Cependant, nous avons procédé à l'émission des emprunts à long terme pour le développement domiciliaire de la Place Louis-Denis pour un montant de 828 400 \$. Ce qui portera en fait la dette à long terme au 31 décembre 2011 à 5 590 146 \$.

4. ORIENTATIONS DU BUDGET 2012

- a) rénovation du bâtiment de la caisse pour en faire l'hôtel de ville
- b) compléter la refonte des règlements d'urbanisme
- c) mise à niveau du système de traitement des étangs aérés
- d) amélioration de notre réseau routier
- e) finaliser l'achat d'un camion autopompe-citerne
- f) réfection de la rue St-Joseph
- g) renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue Principale (entre la route des Pins et la rue Paquette)
- h) réparation de la bâtisse Léo-Carbonneau
- i) installation de la télémétrie pour les systèmes d'eau potable et d'eaux usées

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

Le plan triennal mettra l'accent sur la réfection des infrastructures suite au dépôt du plan d'intervention sur les infrastructures municipales. Une somme d'environ 200 000\$ sera investie en 2012, 2013 et 2014 afin d'améliorer notre réseau routier, nos bâtiments et nos infrastructures souterraines et ceux reliées à l'aqueduc et à l'épuration des eaux usées.

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le règlement 211 et ses amendements, établissent la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour 2011 ainsi qu'il suit :

a) **Municipalité Saint-Étienne-des-Grès**

	Rémunération / an	Allocation des dépenses / an	Traitement total
Maire	12 780 \$	6 390 \$	19 170 \$
Conseiller	4 260 \$	2 130 \$	6 390 \$

* La rémunération et l'allocation des dépenses d'un membre du conseil sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation IPC Canada.

b) **Municipalité régionale de comté de Maskinongé**

Rémunération de base pour les membres de la M.R.C. de 4 590, 00 \$ par année. Un montant de 130,05 \$ est alloué aux membres présents pour chaque réunion. Les déplacements sont remboursés pour les séances non rémunérées.

c) **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Le représentant de la municipalité reçoit 306,90 \$ de base et 153,45 \$ en allocation de dépenses pour chaque réunion.

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Robert Landry
Jocelyn Isabelle
Marc Bastien
Gaëtan Léveillé

Richard St-Pierre
Francine Boulanger
Nicolas Gauthier

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000 \$
(Période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011)

Objet du contrat	Contractant	Montant
Assurance collective	Croix-Bleue Québec	61 262 \$
Assurances générales et véhicules	Groupe Ultima	91 553 \$
Sûreté du Québec	Ministre des Finances	300 894 \$
Contrat cueillette des ordures	COOP Collecte Transport	100 181 \$
Quotes-parts et vidange des fosses septiques	MRC de Maskinongé	522 334 \$
Sel déglaçant	Sel Frigon inc.	63 296 \$
Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II	Groupe Pro-B	133 501 \$
Développement domiciliaire – Rue des Seigneurs – Phase IV	Les Entreprises Bourget inc.	58 731 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Banque Royale du Canada	194 464 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	26 806 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Financière Banque Nationale	201 055 \$
Huile à chauffage et carburant	Pétrole de la Mauricie	48 470 \$
Ordures	WM Québec inc	218 540 \$

En conclusion, c'est tous ensemble que nous pouvons accomplir de belles et grandes choses. Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, à tous nos bénévoles, qui individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Étienne-des-Grès une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.

Robert Landry, maire

4. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-11-2011 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2011-11-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-11-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

5. Trésorerie

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2011-11-333

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2011 totalisant 183 364,38 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 octobre 2011* au montant de 138 227,67 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Nabi-Tek – honoraires professionnels – conception du projet de la bâtisse multifonctionnelle et plan préliminaire

2011-11-334

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la seconde moitié de la facture P-194-001 de Nabi-Tek, au montant de 1 424,06 \$, pour la prise de mesure au terrain, le rendu 3D et autres travaux relativement à la conception du projet de construction d'une bâtisse multifonctionnelle et le plan préliminaire. (Rés. 2011-09-282)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

St-Arnaud Charette – honoraires professionnels pour la vente et l'extinction du bail emphytéotique – Commission scolaire du Chemin-du-Roy

2011-11-335

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à St-Arnaud Charette des honoraires, au montant 807,85 \$, pour la rédaction de l'acte de vente et l'extinction du bail emphytéotique du lot 2 544 941, avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay – honoraires juridiques et déboursés – Gestion de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton

2011-11-336

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay des honoraires juridiques et déboursés pour le dossier relatif à la gestion du chemin de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, pour un montant de

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

2 766,59\$, le montant de la facture totale ayant été divisé entre les 3 municipalités impliquées dans ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Décompte progressif n° 2 – Développement domiciliaire Réal Pellerin

2011-11-337

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. du décompte progressif n° 2, au montant de 123 166,99 \$, dans le dossier du développement domiciliaire Réal Pellerin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Décompte progressif n° 3 – Développement domiciliaire rue François-Chrétien

2011-11-338

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. du décompte progressif n° 3, au montant de 76 677,13 \$, dans le dossier du prolongement de la rue François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Novembre 2011

2011-11-339

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Installation de poteaux de bois de 50' et ancrage au grand terrain, Parc Léo Carbonneau	23.080.00.725	4 792,92 \$
Fluorescent pour station de pompage des Gouverneurs	02.414.20.640	381,02 \$
Matériel pour déneigement	02.330.20.525	5 000,00 \$
Contrat de déneigement à Claude Grenier (face au Lac des Érables)	02.330.10.499	300,00 \$
Pneu de secours pour remorque	02.320.00.525	190,00 \$
Plaque souvenir – Premier répondant	02.223.10.610	82,00 \$
		10 745,94 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 269-1-2011 de manière à augmenter le fonds de roulement

2011-11-340

Gaëtan Léveillé donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement 269-1-2011 de manière à augmenter le fonds de roulement.

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

9. Adoption du règlement 412-2011 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a complété le processus d'adoption en conformité avec l'article 12 de ladite loi;

2011-11-341

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 412-2011 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2011-11-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 25 novembre 2011 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes en retard seront transmis à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Seconde modification de la résolution 2010-11-379 – Reddition de comptes TECQ 2005-2009

CONSIDÉRANT que le conseil avait adopté la résolution 2010-11-379 le 1^{er} novembre 2010 et la résolution 2011-06-175 le 6 juin 2011 entérinant les travaux proposés dans la reddition de comptes TECQ 2005-2009 du 6 octobre 2010;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux du vérificateur, des modifications doivent de nouveau être apportées à la reddition de comptes;

2011-11-343

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les travaux proposés dans la reddition de comptes révisée préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 5 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de versement de subventions pour les installations septiques – ajouts

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait autorisé, par sa résolution 2011-09-287, le versement de subventions aux propriétaires qui s'étaient conformés aux critères établis par le règlement 410-2011 relatif aux installations septiques;

CONSIDÉRANT que six nouvelles demandes se sont ajoutées à la liste qui avait alors été présentée;

2011-11-344

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux six (6) nouveaux citoyens admissibles ayant réalisé les travaux en 2009 et en 2010, les subventions relatives aux installations septiques, en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 3 000\$ afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Renouvellement de l'entente de la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente signée avec Croix-Rouge datée du 4 novembre 2010 concernant les Services aux sinistrés;

2011-11-345

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte de verser la contribution annuelle de 2011, au montant de 602,14 \$ (4 301 habitants x 0,14 \$). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Conseil régional de l'environnement Mauricie – nomination d'un représentant et participation à l'assemblée d'information

2011-11-346

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Nicolas Gauthier, conseiller, comme représentant du comité de vigilance du Conseil régional de l'environnement Mauricie et l'autorise à participer à l'assemblée d'information qui se tiendra le mardi 1^{er} novembre 2011 à la salle communautaire de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Place aux Jeunes de la MRC de Maskinongé – demande de financement

2011-11-347

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de verser un montant de 200 \$ à Place aux Jeunes à titre d'aide financière pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande pour une année sabbatique – Mathieu Ouellette, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, M. Daniel Isabelle, à l'effet d'accepter la demande de congé sabbatique de Mathieu Ouellette;

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

2011-11-348

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de Mathieu Ouellette, pompier, pour une année sabbatique débutant le 20 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande pour une année sabbatique – Pierre-Paul Gélinas, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, M. Daniel Isabelle, à l'effet d'accepter la demande de congé sabbatique de Pierre-Paul Gélinas;

2011-11-349

EN CONSÉQUENCE Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de Pierre-Paul Gélinas, pompier, pour une année sabbatique débutant le 4 novembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Vente du camion Inter SS 1987

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en vente, par appel d'offres publiques au journal Le Nouvelliste, son camion Inter SS 1987;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été produite dans le délai requis par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue est inférieure au prix minimum de départ;

2011-11-350

EN CONSÉQUENCE il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès retienne la soumission de Les Camions Stéphane Blain inc. et vende son camion Inter SS 1987 au prix de 5 125 \$ plus les taxes applicables, et ce, malgré que le prix soit inférieur au prix demandé, puisqu'une seule soumission a été reçue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – déneigement de la rue Lambert

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert pour la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation et produit une soumission conforme, comme suit :

Soumissionnaires	Prix
Denis St-Pierre	2 705,71 \$
Ferme Claude Isabelle & Fils 2002 inc.	3 417,75 \$

2011-11-351

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de déneigement de la rue Lambert à Denis St-Pierre, pour la saison 2011-2012, au montant de 2 705,71 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

20. Embauche des chauffeurs – Déneigement, saison 2011-2012

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de conducteurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2011-11-352

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste des conducteurs occasionnels affectés au déneigement suivante :

Dany Mongrain
Jacques Gélinas
Daniel Duplessis
Denis Paquette

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est ouvrier spécialisé classe I (chauffeur). Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Combeq – Autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment et en environnement

2011-11-353

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer à une formation dispensée par la Combeq, le 14 novembre 2011, à Trois-Rivières, et défraie tous les frais inhérents à cette formation dont le coût d'inscription de 240 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure – Johanne Richard

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Johanne Richard consiste à permettre un agrandissement de la maison mobile située au 420, rue Nadeau, sur le lot 2 544 644 de la zone Af-06;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 107 du règlement de zonage 234-90 concernant la marge d'implantation minimale arrière d'un bâtiment principal puisque la marge arrière de l'agrandissement serait de 3,14 mètres au lieu de 5,34 mètres, soit 25 % de la profondeur moyenne du terrain;

CONSIDÉRANT que le voisin arrière de cette propriété ne s'oppose pas à ce que la marge arrière soit réduite;

CONSIDÉRANT que refuser la demande causerait un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Johanne Richard;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

2011-11-354

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Johanne Richard concernant le 420, rue Nadeau, lot 2 544 644, zone Af-06, à l'effet de réduire la marge arrière du bâtiment principal à 3,14 mètres au lieu de 5,34 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure – Nathalie Simard et Daniel Vallée

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Nathalie Simard et Daniel Vallée consiste en la construction d'un garage d'une hauteur de 18 pieds, au 200 route des Pins, sur le lot 2 545 602 de la zone Ra-04;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du règlement de zonage 234-90 qui stipule que la hauteur du garage devrait être de 14,4 pieds au lieu de 18 pieds;

CONSIDÉRANT que le garage projeté serait construit dans la marge arrière, dans une dépression de 3 pieds par rapport au niveau moyen du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que refuser la demande causerait un préjudice aux demandeurs désireux de construire un garage de 18 pieds de haut;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Nathalie Simard et Daniel Vallée;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2011-11-355

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Nathalie Simard et Daniel Vallée concernant le 200, route des Pins, lot 2 545 602, zone Ra-04, pour construire un garage d'une hauteur de 18 pieds au lieu de 14,4 pieds.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Société d'histoire de Saint-Étienne – Demande pour possession des photos prises lors du 150e

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris de nombreuses photos lors de la tenue des Fêtes du 150^e;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès demande d'avoir accès et d'utiliser ces photos;

2011-11-356

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remette à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès le droit d'utilisation des photos prises dans le cadre des Fêtes du 150^e ou de toute autre activité en indiquant, si possible, la source de ces photos lors de l'utilisation par la société, telle une exposition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Octroi du contrat - entretien des patinoires au Parc des Grès

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs au Parc des Grès, pour une saison, soit l'hiver 2011-2012 et pour trois saisons, soit pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont répondu à l'invitation et produit une soumission, comme suit :

Soumissionnaires	Prix Option A Incluant les taxes	Prix Option B Incluant les taxes
Les Entretiens d'espaces verts stéphanois	13 000,00 \$	40 000,00 \$
Crysstale Flore inc. (Christian Paquette)	20 000,00 \$	43 050,00 \$
Gimaxsajo	N/A	Soumission non conforme

2011-11-357

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs au Parc des Grès à l'entreprise **Les Entretiens d'espaces verts stéphanois**, pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, au montant de 40000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Octroi de contrat – entretien de la piste de ski de fond

2011-11-358

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2011-2012, selon les termes du devis #4 intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2010-2011*, à monsieur René Paquette et ce, pour une somme majorée de 2 %, soit pour le montant de 6 684,75 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande du comité culturel du Service des loisirs – Récurrence de la subvention accordée par la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a investi pour la réalisation d'un kiosque au Parc Réal-St-Onge afin que cet espace public soit un lieu d'échanges et de diffusion de la culture;

CONSIDÉRANT qu'en 2011, la municipalité s'est dotée d'un système de son portatif et d'un système d'éclairage au kiosque totalisant une valeur de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT que, grâce à la subvention d'un montant de 2 000 \$ provenant du fonds de soutien aux projets culturels du Pacte rural de la MRC de Maskinongé, le comité culturel du Service des Loisirs, pour une première année, a mis les efforts nécessaires pour animer ce nouvel espace en proposant trois mercredis culturels à la population stéphanoise;

CONSIDÉRANT que ces événements à caractère culturel ont permis d'offrir une vitrine à nos artistes locaux ou talents de tous âges et de tous styles;

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT que ces rassemblements favorisent un sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT que ce fonds de soutien est nécessaire dans la réalisation d'activités et permet au comité culturel du Service des Loisirs de poursuivre sa lancée et de créer un dynamisme porteur d'un engagement des citoyens en tant qu'artistes mais aussi en tant que consommateurs de la culture;

2011-11-359

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès appuie la demande du comité culturel du Service des Loisirs à l'effet que la subvention provenant du fonds de soutien aux projets culturels du pacte rural de la MRC de Maskinongé, d'un montant de 2 000 \$, soit récurrente pendant une période de trois (3) ans afin de favoriser une planification à long terme et de consolider l'élan auprès des bénévoles impliqués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Vente de la Base de Plein Air – aucune soumission reçue

Aucune soumission n'a été reçue au bureau municipal dans le délai requis par cet appel d'offres.

Le conseil municipal effectuera d'autres démarches pour offrir cet immeuble à des personnes qui pourraient être intéressées.

29. Varia

29.1 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la firme BPR-Infrastructure Inc établissant les priorités d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

2011-11-360

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, tel que déposé en date du 21 octobre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.2 Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la municipalité de St-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2011-11-361

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès:

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2012 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

QUE le budget total pour la 23ième année d'opération est estimé à 303 808\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849 \$ et que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 9 808\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel, et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.3 Infoteck - Banque de temps pour soutien technique

2011-11-362

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle la banque de temps de 20 heures pour le soutien technique informatique auprès d'Infoteck.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.4 Appel de candidature – Chauffeurs occasionnels pour les opérations de déneigement – Banque de candidats

2011-11-363

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures dans le but de se constituer une banque de candidats de chauffeurs occasionnels pour les opérations de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.5 Avis de motion – Modification du règlement 409-2011 concernant les limites de vitesse et le stationnement

2011-11-364

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que, lors de la prochaine assemblée ou lors d'une assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement 409-2011 concernant les limites de vitesse et le stationnement.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 7 novembre 2011

Période de questions

Début : 20 h 30

Fin : 20 h 57

30. Levée de l'assemblée

2011-11-365

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nancy Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe